

Fiche pédagogique

## We are Half of Iran's Population

Projeté dans le cadre de  
« Planète Cinéma », au 24<sup>e</sup>  
Festival International de  
Films de Fribourg

du 13 au 20 mars 2010

FESTIVAL  
FRIBOURG



**Documentaire, Iran, 2009**

**Titre original :** We are Half of Iran's Population

**Réalisation :** Rakhshan Bani-Etemad

**Production :** Rakhshan Bani-Etemad

**Version originale :** farsi, sous-titres français

**Durée :** 47min

**Public concerné (recommandation du FIFF) :** dès 16 ans

### Résumé

De nombreuses militantes iraniennes expriment leurs revendications par rapport au statut de la femme dans la société iranienne. Issues de tendances politiques et de milieux très divers, ces activistes se sont regroupées en une grande coalition du mouvement des femmes pour faire entendre leurs voix, peu avant la 10<sup>e</sup> élection présidentielle de la République islamique d'Iran en juin 2009.

La réalisatrice Rakhshan Bani-Etemad demande aux candidats à l'élection présidentielle de répondre aux questions de ces femmes. Trois des candidats ont accepté de jouer le jeu : Mehdi Karroubi, Mohsen Rezaï et Mir Hossein Moussavi. Sur un grand écran, ils visionnent donc les images tournées par la réalisatrice, où des femmes leur adressent directement des questions. Dans un pays où

l'inégalité entre hommes et femmes est inscrite dans la loi, mais aussi ancrée dans la tradition, le statut de la femme est un sujet brûlant lorsqu'il est soulevé. Le documentaire nous donne à voir ces trois hommes répondre aux questions précises qui leur sont adressées. Conseillers et épouses sont à leurs côtés pour écouter et parfois même intervenir.

Mahmud Ahmadinejad est le seul des quatre candidats à avoir refusé de se confronter aux questions des militantes des droits la femme. Il est bien sûr le grand absent du film, puisque réélu président de la République islamique d'Iran en juin 2009, dans un climat de contestation très fort. Plusieurs militantes qui apparaissent dans le film seront incarcérées peu après les élections.

## Disciplines et thèmes concernés

### Education aux citoyennetés :

Droits de la femme  
Droits de l'homme  
Loi iranienne

### Education aux médias :

Le documentaire : loin de l'illusion d'objectivité. La place assignée au spectateur par le film.

### Histoire :

La révolution islamique de 1979

### Français :

Discours militant.  
Discours politique

## Commentaires

Le statut de la femme en Iran est complexe, à l'image du régime de cette République islamique au sein de laquelle luttent les forces antagonistes de la théocratie et de la démocratie.

Pour répondre à cette complexité, le film propose un dispositif original où de très hauts politiciens sont, d'une part, spectateurs de leurs électeurs : ils regardent l'écran de cinéma sur lequel apparaissent des femmes qui posent des questions, mais, d'autre part, aussi sujets du film que nous regardons, nous, spectateur. Ainsi, Karroubi, Rezaï, et Moussavi sont en même temps spectateurs et acteurs dans le film.

Avec *We are Half of Iran's Population*, la réalisatrice Rakhshan Bani-Etemad utilise le cinéma comme un outil de communication politique. Elle entend répondre au besoin citoyen que résume cette phrase : « Notre problème, c'est que les autorités entendent nos voix ». Et les nombreuses femmes qui défilent à l'écran vont faire entendre leur besoin de justice face aux discriminations politiques, sociales et surtout juridiques qu'elles subissent.

Ce que révèle le film, au-delà du contenu des revendications, c'est une mobilisation d'envergure des femmes à travers tout le pays et

toutes les couches de la population. La coordination de ces nombreux acteurs au sein d'une coalition paraît impressionnante et permet une réflexion intellectuelle profonde, doublée d'une action concrète et efficace, au-delà de chaque projet isolé.

Aujourd'hui, suite aux résultats de l'élection présidentielle du 12 juin 2009, le film résonne de manière particulière puisqu'il continue à faire entendre des voix que le régime cherche désormais à faire taire. Ce bâillonnement semble autant concerner les femmes militantes que certains des candidats malheureux.

*« Rakhshan Bani-Etemad est l'une des plus audacieuses cinéastes iraniennes actuelles. Elle a réalisé plusieurs documentaires avant de signer, en 1988, Off Limits, une satire de la bureaucratie de son pays. Depuis elle ne cesse d'ausculter le versant social et politique de l'Iran – notamment dans Jaune canari, Narguess, ou Le voile bleu –, tout en jouant avec les genres cinématographiques. Lauréate de nombreux prix internationaux, on voit revenir souvent dans son travail des thématiques autour du poids des traditions et de l'hypocrisie. »*  
(extrait du catalogue du FIFF)



---

## Objectifs

- Comparer des textes juridiques qui parlent des femmes (loi iranienne, convention de l'ONU).
  - Prendre conscience des inégalités qui existent entre femmes et hommes en Iran, mais aussi en Suisse.
  - Envisager dans une pensée dialectique les antagonismes entre droits de l'homme et certaines traditions.
  - Repérer certains procédés présents dans le film qui facilitent d'une part la distanciation du spectateur, mais aussi l'identification.
- 

## Pistes pédagogiques

### 1. APPROCHE THEMATIQUE

#### 1.1. Droits de la femme

##### 1.1.1. En Iran

L'une des militantes adresse les paroles suivantes aux hommes politiques dans le film : « *Nous ne quémardons rien. Nous sommes la moitié de la population et vous avez des responsabilités face à nos droits légitimes* ». Ce constat – la moitié de la population iranienne est constituée de femmes – est d'ailleurs mis en évidence par le titre du film.

On peut remarquer qu'avec ce titre, la réalisatrice fait écho à l'introduction de la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** de l'ONU :

*« La Convention occupe une place importante parmi les traités internationaux relatifs aux droits de la personne humaine car elle rappelle les droits inaliénables des femmes, moitié de la population mondiale. L'esprit de la Convention s'inspire des principes fondamentaux des Nations Unies qui ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité de droits des hommes et des femmes. En analysant en*

*détail la signification de la notion d'égalité et les moyens de l'atteindre, la Convention, en plus d'être une déclaration internationale des droits des femmes, énonce aussi un programme d'action pour que les Etats parties garantissent l'exercice de ces droits. »*

**Proposer aux élèves un exercice de comparaison** entre cette convention de l'ONU et les articles de la loi iranienne qui marquent des différences entre femmes et hommes (voir la page consacrée au [statut de la femme iranienne](#) par le site [iran-resist.org](#)). Parmi tous ces articles qui consacrent l'inégalité juridique entre hommes et femmes, on soulignera en particulier ceux qui quantifient la valeur de la parole ou de la vie des femmes par rapport à celles des hommes. La parole ou la vie d'un homme valent le double de celles d'une femme en Iran (articles 209, 237 et 300).

##### 1.1.2. En Europe

La mixité des écoles publiques est obligatoire depuis 1975 en France. Depuis cette date, on reconnaît donc l'égalité intellectuelle entre filles et garçons. Cependant, de très

nombreuses inégalités existent encore entre homme et femme, comme par exemple des salaires inférieurs pour la femme à poste égal, ou un déséquilibre dans le partage des tâches ménagères au sein des foyers.

On proposera aux élèves un travail sur les stéréotypes. En Suisse, l'association lab-elle attribue aux livres pour enfants des labels d'égalité. Il existe des [critères fille, garçon, femme et homme](#). Sur le site de l'association, choisir un livre pour enfant qui a obtenu un label ou deux, mais pas tous (par exemple uniquement le label fille). Demander aux élèves d'analyser pourquoi le label est attribué dans l'œuvre choisie et pour quelles raisons les autres ne le sont pas.

Noter qu'en s'intéressant aussi au rôle des garçons est des hommes – et pas seulement à celui des filles et des femmes –, lab-elle répond au « [...] *préambule de la Convention [qui] souligne "que le rôle traditionnel de l'homme dans la famille et dans la société doit évoluer autant que celui de la femme si on veut parvenir à une réelle égalité de l'homme et de la femme".* »

Du point de vue des écoles, « *il est demandé à l'alinéa c de l'article 10 de réviser les livres, les programmes scolaires et les méthodes pédagogiques en vue d'éliminer toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme dans le domaine de l'enseignement.* »

## 1.2. Droits de l'homme

Les droits de la femme s'appuient sur les droits de l'homme. Or, pour certains penseurs, l'universalisme des droits de l'homme s'opposeraient au respect des traditions. L'introduction de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* précise d'ailleurs ceci : « *Le troisième objectif général de la Convention vise à*

*élargir la conception que l'on a des droits de l'homme, car elle reconnaît officiellement que la culture et la tradition peuvent contribuer à restreindre l'exercice, par les femmes, de leurs droits fondamentaux.* »

Pourquoi les politiciens semblent-ils peu réceptifs à la question des droits de la femme et de l'homme ? Faire réfléchir les élèves sur l'histoire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Où, par qui et dans quel contexte a-t-elle été créée, comment a-t-elle circulé dans la société jusqu'à la création d'une charte à l'ONU ? Montrer qu'il s'agit d'un concept occidental qui s'est imposé dans un contexte mondialisé mais dominé par l'Occident.

Une société occidentale, signifie une société fortement influencée par la philosophie des Lumières, par l'idée de liberté et au sein de laquelle la religion n'est plus centrale. Pour mettre en évidence le « choc » entre traditions et droits de l'homme, partir d'une problématique concrète, celle du voile par exemple. Du point de vue de certaines traditions c'est un vêtement tout à fait acceptable, voire obligatoire. Et peu importe si le Coran impose où non son port, le fait est que dans certaines sociétés, c'est une tradition que l'on ne peut pas envisager abolir du jour au lendemain. D'un autre côté, vu au travers du prisme des droits de l'homme, le voile est une atteinte sérieuse à la liberté de la femme.

Comment concilier ces deux points de vue ? Comment faire cohabiter ensemble droits culturels et droits de l'homme ? Le parti pris de dire que la vision occidentale est plus valable car basée sur la raison est-il valide ? On peut faire un exercice de relativisation : la société la plus rationnelle et la plus « développée » a déclenché les deux conflits les plus meurtriers de l'Histoire au XX<sup>e</sup> siècle.

Il serait cependant assez peu politiquement correct de remettre en questions la validité de la notion de droits de l'homme sur laquelle se construit aujourd'hui notre monde. On suivra plutôt un

penseur comme Patrice Meyer-Bisch qui propose aujourd'hui de concevoir les droits de l'homme comme ouverts sur les droits culturels. On se référera à son [document de synthèse](#) sur la question.

## 2. APPROCHE FILMIQUE

### 2.1. Un sentiment d'étouffement

Plusieurs éléments contribuent à faire ressentir au spectateur le sentiment d'étouffement que vivent les femmes iraniennes qui s'expriment.

On pourra d'abord questionner les élèves sur tout ce que le film ne montre pas : les paysages, les mosquées, les jardins, les villes de terre, etc. ; en un mot, toute la beauté de l'Iran (renvoyer les élèves aux photos de n'importe quel [site de voyage](#)). Nous avons affaire à un documentaire où les plans d'extérieurs sont rares, où tout est orienté vers l'intérieur, à l'image de la vie en Iran dont le pan public est très faible en dehors des bazars. Les rares images d'extérieurs sont des plans relativement serrés sur une foule compacte qui se déplace dans la rue. On ne voit pas les bâtiments, les plans sont resserrés sur des passants eux-mêmes coincés dans la foule. Ce sont des images anodines l'étroitesse du cadrage est encore accentuée par un ralenti. Le sentiment de trop plein est aussi entretenu tout au long du film par le nombre très – trop ! – important d'intervenantes : impossible d'enregistrer tous ces noms et toutes ces fonctions données en sous-titre. En outre, les nombreuses voix vont parfois jusqu'à se chevaucher dans le montage de la bande son.

### 2.2. Le média

Ce film est d'une certaine manière très autoréférentiel et nous fait réfléchir sur le cinéma lui-même. Dès l'ouverture de son documentaire, la réalisatrice

s'interroge d'ailleurs sur son rôle et en particulier sur la question que les personnes interviewées lui adressent depuis des années : « *A qui allez-vous montrer ce film ?* »

Relever les éléments qui nous font voir le média et qui nous permettent de nous interroger sur la manière dont on nous donne à voir les images :

- Dans l'incipit nous voyons la réalisatrice devant son ordinateur, en train de monter le film.

- Le dialogue entre la cinéaste et les militantes nous dévoile la *construction* inhérente à tout documentaire (en l'occurrence on voit les femmes relire leur discours hors caméra, ou encore questionner la réalisatrice par rapport à ce qu'elles peuvent faire devant la caméra).

- Les appareils de prise de vue sont visibles : caméra, appareil photo, téléphone portable.

- La salle de cinéma où les trois candidats visionnent le film ; le projecteur.

En faisant cela, la réalisatrice nous rappelle qu'un film documentaire est une construction de la réalité et non une description objective. Elle nous signifie que par le montage elle fait des choix, qu'elle choisit de retenir quelques rushes contre tous les autres et de les monter dans un certain ordre.

### 2.3. Identification

Les éléments relevés au point 2.2. créent donc un effet de distanciation pour le spectateur à qui l'on montre les coulisses du documentaire.

Cependant, *We are Half of Iran's Population* recourt en même temps à des procédés qui facilitent l'identification du spectateur, en premier lieu, au point de vue de la cinéaste. On peut en effet relever à plusieurs reprises des raccords d'écran sur écran. Ainsi, lorsque nous voyons les hommes politiques dans la salle de cinéma en train de visionner telle ou telle séquence sur l'écran (film dans le film), le montage nous plonge ensuite d'un coup dans cette même séquence en « mode » plein écran (on ne voit alors plus les politiciens). Or, lorsque dans la première phase nous voyons les hommes politiques dans la pénombre de la salle de cinéma, nous avons le sentiment d'être avec la réalisatrice, un peu en retrait, en train d'observer le dispositif. Et le passage au « mode plein écran » de la séquence visionnée se fait

donc à partir du regard de la réalisatrice. Ce procédé facilite donc l'identification du spectateur au point de vue de la réalisatrice.

En second lieu, le spectateur s'identifie aux femmes militantes. En effet, les séquences mentionnées ci-dessus montrent des militantes. C'est à elles que la réalisatrice – dont nous partageons le point de vue – s'intéresse. Le passage du mode « écran dans l'écran » au mode « plein écran » nous plonge dans la parole de ces femmes. Par ailleurs, le fait que nous voyions ces femmes dans les coulisses du tournage (en train de se maquiller, de répéter leur texte, ou de demander si elles peuvent regarder la caméra) crée une proximité qui permet au spectateur de s'identifier encore mieux à elles.

---

### Liens cités dans le texte

*Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, Organisation des Nations Unies :

<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

Statut juridique de la femme iranienne : [www.iran-resist.org/ir17](http://www.iran-resist.org/ir17)

Document de synthèse de Patrice Meyer-Bisch sur la question du conflit entre droits de l'homme et droits culturels :

<http://www.unifr.ch/iiedh/assets/files/DS16-universalite.pdf>

Association lab-elle : [www.lab-elle.org/label/criteres/](http://www.lab-elle.org/label/criteres/)

### Pour en savoir plus

« Filles, garçons. Avez-vous la même éducation » ? Okapi du 15 mai 2009, dossier.

« Dans le chaudron du pouvoir iranien », Salamatian Ahmad, Le Monde Diplomatique, juillet 2009 :

<http://www.monde-diplomatique.fr/2009/07/SALAMATIAN/17439>

« Qui est vraiment Moussavi ? », Courrier international n° 973, traduction d'un article du *Los Angeles Times*, 25 juin 2009, <http://www.courrierinternational.com/article/2009/06/25/qui-est-vraiment-moussavi>

Sur la femme de Moussavi, Zorah Kazemi : « Les trois vies de Moussavi », *Nouvel observateur* n°2329, 25 juin 2009.

<http://hebdo.nouvelobs.com/hebdo/parution/p2329/articles/a404457.html>

Temps Présent, Afghanistan, l'enfer au féminin

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=370501&sid=11735253>

---

Raphaël Pasche, enseignant, Lausanne, février 2010.